

A dark blue vertical bar on the left side of the page. A blue arrow-shaped graphic points to the right from the bar, containing the text 'Budget 2019-2020'.

Budget 2019-2020

Soumission pré- budgétaire pour le gouvernement du Québec

Remettre de l'argent dans les poches
des Québécois et Québécoises

A series of thin, curved lines in shades of blue and grey that originate from the bottom left and curve upwards and to the right, creating a sense of movement and depth.

Renaud Brossard

FÉDÉRATION CANADIENNE DES CONTRIBUABLES

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| À Propos de la Fédération canadienne des contribuables | 2 |
| Sommaire exécutif..... | 3 |
| 1 – Moins de taxes et d’impôt | 5 |
| 1.1 – Simplification de l’impôt sur le revenu..... | 5 |
| 1.2 – Élimination de l’impôt sur le gain en capital des particuliers..... | 6 |
| 1.3 – Fin de la double taxation | 6 |
| 1.4 – Fin de l’application de la Taxe de vente du Québec sur tous les services digitaux | 7 |
| 2 - Moins de gaspillage | 8 |
| 2.1 – Identifier des opportunités d’efficience en faisant compétitionner les secteurs publics et privés pour l’obtention de tâches | 8 |
| 2.2 – Entamer une transition vers des plans de pension à cotisation déterminées au sein de la fonction publique québécoise | 8 |
| 2.3 – Implanter un programme de partage des économies afin d’inciter les fonctionnaires à proposer des stratégies d’économies des coûts | 9 |
| 3 - Plus d’imputabilité..... | 11 |
| 3.1 – Implantation d’une <i>Liste de la transparence salariale</i> | 11 |
| 3.2 – Publication des rapports de dépenses et factures des élus en ligne..... | 11 |
| 3.3 – Soumettre les entreprises et organismes obtenant des subventions à la Loi sur l’accès aux documents..... | 12 |

À PROPOS DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES CONTRIBUABLES

La Fédération canadienne des contribuables (FCC) est un organisme à but non-lucratif, non-partisan, de défense des citoyens, qui lutte pour moins d'impôts, moins de gaspillage et plus d'imputabilité au gouvernement. La FCC a été fondée en Saskatchewan en 1990 lorsque l'*Association of Saskatchewan Taxpayers* et la *Resolution One Association of Alberta* ont joint leurs forces afin de créer une association nationale de défense des contribuables. Aujourd'hui, la FCC a plus de 140 000 supporteurs à travers le pays.

La FCC a un bureau fédéral à Ottawa, ainsi que des bureaux régionaux en Colombie-Britannique, en Alberta, dans les Prairies (SK et MB), en Ontario, au Québec et dans le Canada Atlantique (NB, PE, NS et NL). Les bureaux régionaux de la FCC font de la recherche et des activités en lien avec leur mission de défense des contribuables de leurs régions, en plus de leur rôle de représentants locaux d'initiatives pancanadiennes.

Les bureaux régionaux de la FCC font des centaines d'entrevues à chaque mois, tiennent des conférences de presse et émettent régulièrement des communiqués de presse, lettres d'opinion et autres publications au nom de tous les supporteurs de la FCC. La publication phare de la FCC, le magazine *The Taxpayer* (en anglais seulement) est publié quatre fois par année. Les courriels *Info-action* sont envoyés au fur et à mesure que des enjeux font surface. Les bureaux de la FCC envoient aussi des commentaires semi-hebdomadaires à plus de 800 médias et personnalités publiques dans l'ensemble du pays.

Chaque contribuable canadien supportant la mission de la Fédération canadienne des contribuables **peut, gratuitement, devenir l'un de nos sympathisants** en s'inscrivant à notre liste d'envoi **Info-action**. **Les sympathisants ayant fait un don** peuvent aussi recevoir notre publication phare, le **magazine *The Taxpayer*** (en anglais), publié 4 fois par an.

La Fédération canadienne des contribuables est un organisme indépendant, sans affiliation institutionnelle ou partisane. Il est prohibé pour ses employés et membres du conseil d'administration d'être membres de partis politiques. En 2017-2018, la **Fédération a amassé 5,1 millions de dollars grâce à 31 205 dons**. Les dons effectués à la FCC ne sont pas déductibles d'impôt.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Le premier budget d'un gouvernement met la table pour les quatre années à venir. C'est l'occasion parfaite pour un nouveau gouvernement de montrer à ses électeurs qu'il a entendu leur voix, et est prêt à s'attaquer aux enjeux qui les préoccupent. Au Québec, les enjeux de sur-taxation, de gaspillage gouvernemental et d'imputabilité sont à l'avant plan depuis fort longtemps déjà, chose que le nouveau gouvernement a su reconnaître au cours de la campagne.

À la Fédération canadienne des contribuables, ces enjeux sont aussi ceux qui nous préoccupent. Même notre devise le reflète : moins de taxes, moins de gaspillage, plus d'imputabilité. C'est donc selon ces trois thèmes que nous avons choisi de formuler nos recommandations cette année.

Moins de taxes et d'impôts

Le code de l'impôt québécois est excessivement complexe. Chaque année, les contribuables Québécois perdent des milliers d'heures à remplir leurs déclarations de revenu. Comme l'a dit le Ministre des finances Éric Girard : « Les Québécois ne devraient pas avoir besoin d'un fiscaliste pour remplir leurs rapports d'impôts. » La meilleure façon de faire afin de mettre fin à cette situation est de simplifier le code de l'impôt. Nous recommandons le remplacement de crédits d'impôts par une baisse des taux marginaux à coût nul ou qui résulterait en une diminution de la taxation effective des Québécois et Québécoises.

L'impôt sur le gain en capital des particuliers rapporte fort peu de revenus à l'état, mais coûte très cher à notre économie. En taxant l'investissement, le gouvernement crée un désincitatif à la création d'emploi et à l'investissement local. Nous recommandons d'abolir l'impôt sur le gain en capital afin d'aider l'investissement local, la création d'emploi et de remettre de l'argent dans les poches des Québécois.

Certains biens et services sont soumis à une double taxation. Les Québécois consommant ceux-ci doivent d'abord payer une taxe spécifique à ces produits, sur laquelle est ensuite ajoutée la taxe de vente. Un excellent exemple de cette double taxation est l'essence. Les taxes à la consommation devraient se limiter aux produits de consommation, et non aux taxes que nous payons sur ceux-ci. Nous recommandons donc au gouvernement de mettre fin à la double taxation et d'exclure les taxes spécifiques du calcul de la taxe de vente du Québec.

Depuis le 1^{er} janvier, le gouvernement du Québec applique la taxe de vente du Québec sur les services digitaux. Bien que nous soyons sensibles à l'argument de l'équité fiscale, tenter d'appliquer la TVQ sur les services digitaux n'est pas la bonne façon de le faire, à cause des difficultés d'application de notre code fiscal à l'étranger. Afin de remettre de l'argent dans les poches des Québécois et d'assurer l'équité fiscale entre les joueurs domestiques et étrangers, nous recommandons au gouvernement du Québec de cesser d'appliquer la taxe de vente du Québec sur tous les services digitaux, qu'ils soient domestiques ou étrangers.

Moins de gaspillage

La compétition est l'un des meilleurs moyens de faire descendre les prix. Alors que les syndicats de la fonction publique insistent pour dire qu'ils sont plus efficaces que les sous-contractants privés, nous aimerions leur donner l'opportunité de le démontrer en instaurant un système de concurrence dirigée au sein de la fonction publique, procédant par appel d'offres pour l'assignation de tâches, et permettant aux équipes de fonctionnaires et au secteur privé de soumissionner pour l'obtention de celles-ci.

Les fonds de pension à prestations déterminées des employés gouvernementaux sont une véritable bombe à retardement. De par leur nature, ils transfèrent tout le risque aux contribuables, et tous les gains aux fonctionnaires. Considérant que la moyenne des contribuables n'a pas accès à de si généreux programmes, il est indécent de leur demander d'assumer le risque associé à ceux-ci. Nous recommandons au gouvernement d'entamer une transition vers des fonds de pension à cotisation déterminée, plutôt que des fonds à prestations déterminées.

Plusieurs gouvernements ont mis en place des programmes d'incitatifs financiers afin de mettre à profit l'expertise des fonctionnaires lorsque vient le temps de trouver des pratiques plus efficaces. En mettant en place un programme de partage des économies, le gouvernement inciterait les employés de première ligne à proposer de nouvelles façons de faire, plus efficaces.

Plus d'imputabilité

Les Québécois et Québécoises devraient être en mesure de savoir ce pour quoi ils doivent payer. À la grandeur du Québec, il y a plus de 50 000 employés gouvernementaux recevant un salaire supérieur à 100 000\$ par année, soit plus du double du salaire moyen au Québec. Plusieurs juridictions, telles l'Ontario, l'Alberta et la Saskatchewan ont mis en plus des *listes de la transparence salariale*, permettant à leurs citoyens de connaître la valeur de ces traitements, les noms des individus les recevant, et les tâches occupées. Nous recommandons au gouvernement du Québec d'instaurer une liste panquébécoise de la transparence salariale pour les institutions relevant des gouvernements locaux et provincial.

L'an dernier, le Journal de Montréal révélait que certains élus vivaient la belle vie aux frais des contribuables. Le Québec est l'une des rares provinces qui ne publie pas les dépenses de ses élus. Nous recommandons au gouvernement du Québec de mettre en ligne les rapports de dépenses et factures numérisées des élus afin de restaurer la confiance de la population et inciter certains élus à être plus frugaux dans leurs dépenses.

L'automne dernier, la Ville de Montréal est devenue la première ville au pays à imposer un critère de transparence pour l'obtention de subventions. Considérant que l'argent versé en subventions provient des taxes et impôts des Québécois et Québécoises, nous considérons que ceux-ci sont en droit de connaître les modalités de ces subventions et la façon dont cet argent sera utilisé. Nous demandons au gouvernement du Québec d'étendre la loi sur l'accès aux documents à l'ensemble des entreprises subventionnées par le gouvernement.

1 – MOINS DE TAXES ET D'IMPÔT

Les Québécois et Québécoises sont surtaxés. Depuis des années, le Québec se trouve à la peu enviable première place des provinces où les administrations gouvernementales sont les plus gourmandes¹. Sur leurs revenus, sur leurs investissements, sur leurs biens de consommation et parfois même sur leurs taxes, les Québécois et Québécoises se trouvent forcés de payer à tous les détours pour soutenir le monstre bureaucratique qu'est leur gouvernement.

Ces taxes ont réduit leur revenu disponible, constitué un frein à l'investissement et ne leur ont pas rapporté le niveau de services qu'ils espéraient. Les Québécois veulent moins d'impôts². Les Québécois savent qu'ils paient trop d'impôts et savent qu'une baisse des impôts a un effet positif sur la création d'emploi et la consommation.

C'est avec énormément d'espoir que nous avons accueilli les déclarations du nouveau gouvernement à l'effet qu'ils souhaitaient « remettre de l'argent dans les portefeuilles des Québécois ». C'est donc dans cette optique que nous présentons les quatre propositions suivantes visant à : assurer une équité fiscale entre tous les contribuables, réduire le fardeau fiscal des Québécois et Québécoises et assurer que les contribuables québécois se sentent à nouveau respectés et défendus par leurs représentants élus.

1.1 – SIMPLIFICATION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Les gouvernements se sont succédé et ont complexifié notre code de l'impôt au fil des ans. Aujourd'hui, c'est plus de 48,5% de l'impôt des particuliers, ou 21 milliards de dollars, qui se trouve à rester dans les poches de certaines catégories privilégiées de contribuables grâce à ces crédits³. Ces crédits créent des distorsions dans ce qui serait une allocation normale des ressources, ils viennent aussi restreindre l'assiette fiscale du gouvernement, mettant tout le poids du financement de l'état sur un nombre d'individus très restreint.

Le gouvernement devrait traiter équitablement l'ensemble des contribuables. Un groupe bien précis ne devrait pas être avantagé au détriment de l'ensemble de la population québécoise. Notre système actuel ne remplit pas cette condition d'équité, préférant plutôt d'avantager certains groupes de contribuables représentés par certains puissants groupes d'intérêts, au lieu d'assurer une égalité de tous les Québécois et Québécoises devant la fiscalité.

Notre système fiscal, dans son format actuel, vient aussi complexifier les rapports d'impôts des Québécois et Québécoises, à grands coûts pour ceux-ci. Considérant que la loi provinciale sur les impôts est aujourd'hui près de 50% plus longue que le fameux roman dystopique 1984 de George Orwell, nous pouvons comprendre pourquoi autant de Québécois et Québécoises engagent aujourd'hui des fiscalistes pour faire leurs rapports d'impôts. Non seulement ce système complexifie-t-il les déclarations de revenu, mais il crée aussi des échappatoires susceptibles d'être utilisés par des fiscalistes aguerris pour aider leurs clients à éviter l'impôt.

C'est dans cette optique que nous recommandons au gouvernement du Québec de simplifier l'impôt sur le revenu, et de remplacer les divers crédits d'impôts par des baisses des taux marginaux d'imposition, et ce à tous les paliers.

¹ <https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2018-01-Bilan-de-la-fiscalite%C3%A9-au-Qu%C3%A9bec-%C3%89dition-2018.pdf>

² https://www.iedm.org/sites/default/files/web/pub_files/sondage-impots010218_fr.pdf

³ http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR_DepensesFiscales2017.pdf

En agissant de la sorte, le gouvernement signalerait sa volonté de restaurer l'équité fiscale entre tous les groupes de contribuables québécois, tout en élargissant son assiette fiscale, comme le suggère la théorie économique.

1.2 – ÉLIMINATION DE L'IMPÔT SUR LE GAIN EN CAPITAL DES PARTICULIERS

L'imposition du gain en capital des particuliers est une source de revenus minime pour le gouvernement du Québec. En 2017, les dépenses fiscales⁴ associées à la déduction de 50% des gains réalisés se chiffraient à 971 millions de dollars, permettant ainsi de fixer les revenus gouvernementaux réalisés sur le gain en capital des particuliers à 971 millions de dollars. Considérant que, pour la même année, les revenus totaux du gouvernement se sont chiffrés à 108,404 milliards de dollars⁵, l'imposition du gain en capital des particuliers rapporte en maigre 0,9% des revenus du gouvernement du Québec, en arrondissant vers le haut.

Bien que cet impôt ait un impact négligeable sur les revenus du gouvernement, il a un impact énorme sur l'investissement au Québec. De par sa nature, l'imposition des gains en capital constitue un désincitatif à l'investissement. Pour qu'un investissement en vaille le coût, un particulier doit avoir un retour sur investissement raisonnable considérant le niveau de risque pris, prenant en compte les pertes liées à l'inflation. En imposant le gain en capital, on doit ajouter la part des impôts à ce calcul, augmentant ainsi le rendement minimal nécessaire pour qu'un investisseur choisisse d'investir.

En tant que désincitatif à l'investissement, l'imposition du gain en capital a un impact néfaste sur toutes les sphères de l'économie, réduisant l'argent disponible pour aider nos entrepreneurs à créer de nouvelles entreprises ou étendre les activités des leurs.

L'impôt sur le gain en capital revient en quelque sorte à une double taxation. L'argent investi par les contribuables, tout comme l'argent versé en dividendes par les entreprises, provient de leurs revenus après impôts. Considérant que cet argent a déjà été taxé une fois, il est pertinent de se questionner quant à la décision de l'état de le taxer à nouveau.

Afin d'augmenter l'investissement au Québec, afin de retourner de l'argent dans les poches des contribuables et afin d'arrêter la double taxation des gains en capital, nous recommandons au gouvernement du Québec de cesser d'imposer les gains en capital.

1.3 – FIN DE LA DOUBLE TAXATION

Généralement, lorsque les Québécois et Québécoises paient des taxes à la consommation, ils s'attendent à payer des taxes sur les produits qu'ils achètent. Malheureusement, dans le cas de certains produits comme l'alcool, le tabac et l'essence, les Québécois et Québécoises sont forcés de payer des taxes de vente sur le montant de taxes spécifiques à ces produits.

Dans le cas de l'essence, nous estimons que c'est plus de 260 millions de dollars⁶ que les contribuables Québécois paient à chaque année pour la part provinciale de cette double taxation. Cette situation a assez duré. Nous

⁴ http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR_DepensesFiscales2017.pdf

⁵ http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Comptespublics/fr/CPTFR_vol1-2017-2018.pdf

⁶ <https://www.taxpayer.com/media/2018-GTHD-EN.pdf>

recommandons au gouvernement du Québec d'abolir la double taxation et d'exclure la part de taxes spécifiques du calcul de la Taxe de vente du Québec.

1.4 – FIN DE L'APPLICATION DE LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC SUR TOUS LES SERVICES DIGITAUX

Le gouvernement du Québec a raison de vouloir rétablir l'équité fiscale entre les fournisseurs de services digitaux domestiques et étrangers. Malheureusement, le gouvernement précédent n'a pas pris la bonne voie pour assurer cet équilibre. En choisissant d'appliquer la Taxe de vente du Québec sur l'ensemble des services digitaux, le gouvernement précédent a choisi de venir prendre encore plus d'argent dans les poches des Québécois et Québécoises, tout en créant un régime où seuls les grands joueurs risquent de se conformer à la législation.

Les services digitaux font partie intégrante d'une nouvelle économie interconnectée, où la localisation géographique d'une entreprise ne constitue plus une limite à l'accès à ses produits. De par sa nature, cette industrie est composée de myriades de joueurs de toutes les tailles. Outre les Netflix, Spotify et Stingray de ce monde, de petits joueurs tels CrunchyRoll (Anime) existent et ont trouvé des segments de marché profitables. Ces joueurs, parfois de petite taille, n'étant pas limités par les frontières, ont une clientèle répartie un peu partout dans le monde, notamment au Québec.

De la même façon qu'un nouveau joueur québécois dans cette industrie ne connaîtra pas les lois fiscales en vigueur en Ukraine, l'on peut s'attendre à ce que les petits joueurs basés à l'étranger ne connaissent pas nos lois fiscales, d'où la difficulté d'application de cette taxe. Ultimement, cette taxe s'appliquera donc chez tous nos joueurs domestiques, peu importe leur taille, ainsi que chez les grands joueurs étrangers, avantageant ainsi les petits et moyens joueurs étrangers, au dépend de nos entrepreneurs dans cette industrie.

Nous recommandons au gouvernement du Québec d'arrêter l'application de la Taxe de vente du Québec sur tous les services digitaux, qu'ils soient domestiques ou étrangers, afin d'assurer un environnement d'affaire équitable pour tous les joueurs, peu importe leur taille, tout en laissant davantage d'argent dans les poches des familles québécoises.

2 - MOINS DE GASPILLAGE

L'écrivain français Antoine de Saint-Exupéry disait que la perfection est achevée non pas lorsqu'il n'y a plus rien à ajouter, mais bien lorsqu'il n'y a plus rien à ôter. Ce dicton s'applique fort bien dans un cadre budgétaire : un budget achève la perfection lorsqu'aucun dollar n'est gaspillé.

Comme toute organisation, le gouvernement du Québec souffre de gaspillage et d'inefficience à l'interne. Au fur et à mesure que le gouvernement a implanté de nouveaux programmes, commencé à s'occuper de nouvelles compétences, les sources d'inefficience ont explosé.

Nous recommandons au gouvernement du Québec d'adopter les quatre mesures suivantes afin d'identifier les sources d'inefficience et de les régler afin que les contribuables québécois en aient plus pour leur argent.

2.1 – IDENTIFIER DES OPPORTUNITÉS D'EFFICIENCE EN FAISANT COMPÉTITIONNER LES SECTEURS PUBLICS ET PRIVÉS POUR L'OBTENTION DE TÂCHES

Alors que plusieurs tenteront de justifier l'expansion ou la contraction de la fonction publique sur des critères idéologiques, nous croyons qu'il est essentiel de baser ces décisions selon l'intérêt des contribuables : soit aller vers le modèle qui permettra d'avoir le meilleur résultat, au moindre coût possible. Pour ce faire, nous recommandons au gouvernement du Québec d'implanter un système dit « de concurrence dirigée », où la bureaucratie gouvernementale doit soumissionner auprès d'acteurs du secteur privé afin d'obtenir certaines tâches.

Un tel système a déjà été adopté avec succès dans de nombreuses grandes villes américaines⁷, telles Phoenix et Indianapolis, ainsi que dans certains domaines d'activités tels la santé dans les Pays-Bas. Dans le cas de Phoenix, c'est plus de 38 millions de dollars que les contribuables locaux ont pu épargner dans leur service de collecte des rebus⁸.

En faisant compétitionner les unités gouvernementales contre le secteur privé pour l'obtention de tâches, en les soumettant à des appels d'offres, il devient possible pour les contribuables d'obtenir les services demandés, au moindre prix possible, ce qui devrait être l'objectif de tout gouvernement.

2.2 – ENTAMER UNE TRANSITION VERS DES PLANS DE PENSION À COTISATION DÉTERMINÉES AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE

Alors que le secteur privé a transitionné vers des fonds de pensions à cotisation déterminées⁹, les gouvernements continuent de prendre des risques avec l'argent des contribuables en préservant les modèles de pension à bénéfices déterminés pour leurs employés. Ce type de pension représente un risque énorme car les bénéfices sont assurés, et ce peu importe le rendement obtenu par le fonds de gestion. Ultiment, le risque est transféré aux contribuables.

Présentement, la part du gouvernement dans les régimes de pension des employés gouvernementaux réside dans le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR). Les obligations du gouvernement en termes de retraites

⁷ <https://www.civicfed.org/sites/default/files/Managed%20Competition%20Issue%20Brief.pdf>

⁸ <http://www.govtech.com/transportation/Governments-Save-Money-Using-Managed-Competition.html>

⁹ <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/180627/t002e-eng.htm>

des fonctionnaires en date du 31 décembre 2017 se chiffraient à 81,505 milliards de dollars¹⁰, tandis que la valeur du fonds du FARR s'élevaient à 77,999 milliards de dollars¹¹, signifiant un manque à gagner actuel de 3,5 milliards dans la part du gouvernement. Le manque à gagner est encore plus élevé lorsque l'on prend en compte les anciens régimes non-financés pour lesquels les contribuables doivent encore payer.

Selon le régime actuel, ce sont les contribuables qui devront prendre ces risques, quels que seront les aléas du marché. D'un côté, ce manque à gagner pourrait diminuer si le fonds performe bien, cependant si l'on se fie aux prévisions, les économistes s'attendent à voir un ralentissement en 2019^{12,13}, laissant présager une performance moindre que celle des dernières années.

Quelles que soient les raisons, il est temps d'arrêter de faire de tels paris où les employés de l'état gardent les gains, alors que les contribuables essuient les pertes. Implanter un régime de pension à cotisation déterminée pour les employés gouvernementaux permettrait de mettre fin à cette situation.

Un régime à cotisation déterminée a un fonctionnement similaire à un REÉR. Les employés y contribuent un certain montant, leur employeur y contribue un certain montant, et les revenus de retraite sont déterminés en fonction des cotisations et des revenus de placement réalisés sur celles-ci, au lieu d'être calculés en fonction d'une prévision des rendements. Un tel régime serait plus équitable car il cancelerait le risque pour les contribuables.

Nous reconnaissons qu'il est ardu de modifier les régimes de pension auxquels les employés ont déjà cotisé. Il est cependant possible d'instaurer un nouveau régime pour tous les nouveaux employés, tel que le gouvernement l'a fait avec l'ancien Régime de retraite des enseignants en 1973¹⁴. En modifiant le type de régime de retraite des employés de l'état, le gouvernement protégerait les prochaines générations de contribuables contre les risques associés aux pensions.

2.3 – IMPLANTER UN PROGRAMME DE PARTAGE DES ÉCONOMIES AFIN D'INCITER LES FONCTIONNAIRES À PROPOSER DES STRATÉGIES D'ÉCONOMIES DES COÛTS

Dans une organisation, les économies peuvent à la fois provenir de grands plans de réorganisation, qu'elles peuvent provenir d'idées de simplification des opérations sur le terrain. Qu'elles ne sauvent qu'un dollar ou cent million de dollars, toute idée permettant de faire sauver de l'argent aux contribuables québécois sans affecter la qualité des services reçus devrait être explorée.

Pour trouver ces économies potentielles dans le mode de traitement, ce sont souvent les employés sur le terrain qui sont les meilleurs, car ils connaissent ces méthodes, les appliquent à chaque jour, et viennent à en voir leurs failles.

¹⁰ <https://www.rrq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/www.rrq.gouv.qc/Francais/publications/retraite-quebec/rapport-annuel/2017/5003f-rapport-annuel-gestion-2017-partie3.pdf?RRQAttributsEncodes=%27dGFyZ2V0PSJfYmxhbmsiFinAttributsEncodes%27>

¹¹ http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Comptespublics/fr/CPTFR_vol1-2017-2018.pdf

¹² <https://www.ft.com/content/46c37246-02b4-11e9-bf0f-53b8511afd73>

¹³ <http://fortune.com/2018/12/06/global-economy-slowdown-recession-economists/>

¹⁴ http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Comptespublics/fr/CPTFR_vol1-2017-2018.pdf

Afin d'inciter le partage et la prise d'initiative chez les fonctionnaires provinciaux, nous recommandons l'instauration d'une politique de partage des économies, permettant ainsi aux fonctionnaires proposant ces mesures d'économies d'obtenir un bonus équivalent à un pourcentage préalablement fixé de la valeur annualisée de ces économies. De tels modèles ont été implantés avec succès dans d'autres organismes publics¹⁵¹⁶¹⁷ et ont permis de faire des économies, tout en favorisant l'implication des employés de première ligne.

¹⁵ https://www.researchgate.net/publication/237753363_Gainsharing_in_Local_Government/download

¹⁶ <https://www.innovations.harvard.edu/gainsharing-program>

¹⁷ <https://www.washingtonpost.com/archive/local/1998/03/26/md-counties-try-productivity-bonuses/2ed5418c-50db-431c-837c-97c47c776799/>

3 - PLUS D'IMPUTABILITÉ

Les politiciens Québécois et Canadiens traversent une crise de confiance. La population n'a tout simplement plus confiance envers ses élus. Que ce manque de confiance soit justifié ou non, les élus se doivent de s'y attaquer s'ils souhaitent rester en poste et faire passer les réformes qu'ils croient nécessaires.

Si les élus souhaitent regagner la confiance des Québécois et Québécoises, ils doivent leur montrer qu'ils peuvent leur faire confiance. La transparence devient elle-même un remède contre le cynisme, en donnant accès aux activistes, aux journalistes et à l'ensemble de la population, à de l'information permettant de mieux comprendre où va l'argent des contribuables.

Bien qu'il existe des milliers de mesures différentes qui pourraient aider la transparence au Québec nous croyons que les trois mesures suivantes constitueraient un excellent pas en avant, et signaleraient à l'ensemble des Québécois et Québécoises la volonté du gouvernement de s'attaquer au cynisme en politique.

3.1 – IMPLANTATION D'UNE LISTE DE LA TRANSPARENCE SALARIALE

Un principe que nous affectionnons particulièrement, est celui voulant que si les Québécois doivent payer pour quelques choses, ils sont en droit de savoir ce pour quoi ils paient. Aujourd'hui, il y a au-delà de 50 000 employés d'organismes gouvernementaux québécois¹⁸ qui gagnent un salaire supérieur à 100 000\$ par année. Ces employés travaillent aussi bien pour le gouvernement du Québec et Hydro-Québec, que pour nos Commissions scolaires et nos villes.

La législation actuelle au Québec permet aux contribuables de connaître les salaires des hauts gestionnaires du gouvernement. C'est un début, cependant les hauts salaires ne sont pas limités qu'aux gestionnaires. Nous proposons d'étendre la transparence en instaurant une *liste de transparence salariale*, qui permettrait à l'ensemble des Québécois de connaître le nombre de hauts salariés (100 000\$ et plus) à l'emploi des gouvernements, ainsi que leurs fonctions, de façon à pouvoir eux-mêmes juger s'ils en ont pour leur argent ou non.

Une telle liste n'est pas inédite. En effet, l'Ontario et l'Alberta en compilent une depuis déjà plusieurs années, notant l'ensemble des employés gagnant plus de 100 000\$ par année. En Saskatchewan, une telle liste existe, mais pour tous les employés gagnant plus de 50 000\$ par année.

3.2 – PUBLICATION DES RAPPORTS DE DÉPENSES ET FACTURES DES ÉLUS EN LIGNE

En matière de transparence dans les dépenses des élus, le Québec est l'un des cancre au pays. En Colombie-Britannique¹⁹, en Ontario²⁰ et en Alberta²¹, les contribuables ont accès aux rapports de dépenses de leurs élus,

¹⁸ Calcul de l'auteur; résultat de plus de 2 000 demandes d'accès aux documents

¹⁹ <https://www.leg.bc.ca/documents-data/members-disclosure-reports-and-receipts>

²⁰ <https://www.ola.org/en/members/expense-disclosure/list>

²¹ https://www.assembly.ab.ca/net/index.aspx?p=edr_home

ainsi qu'à des copies numérisées de leurs reçus. À Terre-Neuve²², à l'Île-du-Prince-Édouard²³ et en Nouvelle-Écosse²⁴, les citoyens ont accès aux rapports de dépenses détaillés.

Au Québec, en revanche, les Québécois n'ont pas accès aux rapports de dépenses de leurs élus, ou encore aux factures soumises par ceux-ci et celles-ci. Comme nous avons pu l'observer suite aux révélations du Bureau d'enquête du Journal de Montréal²⁵, ce manque de transparence coûte cher aux Québécois, avec un certain ex-député se payant régulièrement des repas au homard avec l'argent des contribuables.

De tels scandales contribuent à miner davantage la confiance des Québécois envers leurs élus, car ils confirment certains préjugés. En publiant les rapports de dépenses et les factures des élus, le gouvernement pourrait à la fois inciter les élus à faire preuve de plus de retenue dans leurs dépenses, aider les journalistes dans leur travail, et aider à redonner confiance à la population envers ses élus.

3.3 – SOUMETTRE LES ENTREPRISES ET ORGANISMES OBTENANT DES SUBVENTIONS À LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS

Chaque année, le gouvernement du Québec accorde des milliards de dollars en subventions, prêts et autres formes d'aide ciblées pour certaines entreprises et organismes. Cet aide, cet argent, provient directement des poches des contribuables. Malheureusement, bien que ceux-ci sont responsables du financement, les Québécois et Québécoises n'ont pas accès aux ententes, aux conditions ou encore à une évaluation des résultats individuels de chacune de ces tentatives d'aide.

Cet automne, la Ville de Montréal est devenue la première juridiction au pays à ajouter l'accès aux documents comme condition à l'accès de certaines subventions.²⁷ Bien que la législation Montréalaise soit fortement limitée dans son application, elle offre un cadre duquel peuvent s'inspirer d'autres gouvernements à travers le pays. En ajoutant un critère de transparence aux subventions, le gouvernement rappellerait aux organismes et entreprises subventionnées que ces subventions sont un privilège, et non un droit.

Soumettre les organismes et entreprises récipiendaires de subventions à la Loi sur l'accès aux documents permettrait aussi de restaurer la confiance des contribuables envers la classe politique et certains fleurons québécois, tout en aidant les journalistes et groupes de citoyens à lutter contre le gaspillage de fonds publics.

²² <https://www.assembly.nl.ca/Members/Expenses/default.aspx>

²³ <http://www.assembly.pe.ca/expensedisclosures>

²⁴ <https://nslegislature.ca/members/governance-and-accountability/expenses>

²⁵ <https://www.journaldequebec.com/2018/04/23/aura-de-mystere-autour-des-depenses>

²⁶ <https://www.journaldequebec.com/2018/06/13/homards-et-vin-jacques-chagnon-ne-regardait-pas-la-facture>

²⁷ <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/201810/17/01-5200631-montreal-coupera-les-vivres-aux-obnl-opaques.php?>